GrandAngoulême
AGGLOMÉRATION

25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60

DGA Patrimoine public et environnement –
Stratégie foncière et immobilière

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VILLAGE D'ENTREPRISES DES MOLINES A ANGOULEME - CELLULE N°10B – RESILIATION DU BAIL COMMERCIAL AVEC LA SOCIETE DIDIER MUNSCHY TECHNOLOGIES

N° 2025 - D - 185

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération portant délégation d'attributions du conseil au Président,

Vu, l'arrêté n°97 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Gérard ROY, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

Vu, la décision n°13 en date du 07 janvier 2008 approuvant le bail commercial avec la société Didier Munschy Technologies,

Considérant la demande de la société Didier Munschy technologies, reçue par courrier à GrandAngoulême le 10 juin 2025,

Considérant que la société Didier Munschy Technologies occupe actuellement la cellule n°10B au sein du Village d'entreprises des Molines à Angoulême par le biais d'un bail commercial signé entre les parties le 07 janvier 2008,

Considérant que la société Didier Munschy Technologies souhaite résilier le bail commercial à la date du 31 décembre 2025,

DECIDE

Article 1er – Est approuvée la résiliation du bail commercial signé le 07 janvier 2008 avec la société Didier Munschy technologies, inscrite au registre national des entreprises sous le numéro 351 660 030, pour la mise à disposition de la cellule n°10B au sein du village d'entreprises des Molines à Angoulême.

Article 2 – La résiliation du bail commercial prendra effet à la date du 31 décembre 2025.

Article 3 – Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 27 JUIN 2025
Pour le Président,
Le Vice-Président,

Reçu en Préfecture
Le : 27 JUIN 2025
Affiché ou notifié
Le : 27 JUIN 2025

Gérard ROY